



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 35 de l'ordre du jour :	
Question de Chypre : rapport du Secrétaire général (<i>fin</i>)	1859
Point 37 de l'ordre du jour :	
Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (<i>fin</i>)	1859
Point 60 de l'ordre du jour :	
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (<i>fin</i>)	1862
Déclaration du Président	1862
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	1863
Clôture de la session	1863

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Chypre : rapport du Secrétaire général (*fin*)^{*}

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les membres de l'Assemblée se souviendront que, sur la base de sa décision 35/428 du 10 décembre 1980, l'Assemblée générale a décidé, le 18 décembre 1981, d'inclure le point intitulé « Question de Chypre » à l'ordre du jour de la présente session.

2. Je crois comprendre, à la suite des consultations avec tous les intéressés, qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de ce point à la trente-septième session de l'Assemblée générale.

3. Puis-je donc considérer que l'Assemblée souhaite différer l'examen de ce point et l'inclure dans le projet d'ordre du jour de sa trente-septième session ?

Il en est ainsi décidé (décision 36/463).

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (*fin*)

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Comme les membres de l'Assemblée s'en souviendront, en m'adressant à l'Assemblée générale [105^e séance], lorsque nous avons suspendu la session, j'ai exprimé l'espoir que l'accord sur l'ouverture de négociations globales, qui nous avait échappé pendant si longtemps, pourrait être atteint sous peu. Plusieurs faits nouveaux sont intervenus depuis.

5. Sur ma demande, M. Naik, du Pakistan, a procédé à des négociations officieuses prolongées avec toutes les parties intéressées pour essayer de régler certaines des questions en suspens. Ensuite, M. Bedjaoui, de l'Algérie, au nom du Groupe des 77, a soumis un projet de résolution à la 104^e séance qui nous a été présenté comme un effort tenté par le Groupe pour faciliter un accord sur les principales questions, en prenant en considération les opi-

nions exprimées par toutes les parties intéressées, y compris sur des questions comme la compétence, les fonctions et les pouvoirs des institutions spécialisées dans le processus des négociations globales.

6. Ensuite, la conférence au sommet des sept pays industrialisés, qui s'est tenue à Versailles en juin, a reconnu qu'effectivement le texte du Groupe des 77 était utile et qu'il offrait une perspective positive pour le lancement prochain des négociations globales et leur succès, sous réserve que l'indépendance des institutions spécialisées soit garantie. Les pays industrialisés ont proposé quatre amendements au texte. Sur cette base, des consultations officieuses ont eu lieu en juin 1982 sous la direction de M. Muñoz Ledo, du Mexique, à qui j'ai demandé de reprendre les fonctions de M. Naik. Le Groupe des 77 a accepté deux des amendements proposés à Versailles et a soumis des formules nouvelles pour les deux autres points.

7. M. Muñoz Ledo me fait savoir maintenant qu'on attend encore les réponses officielles à ces formules, et que, malgré des progrès considérables dans le domaine des concepts, l'accord final n'a toujours pas été possible. Cela nous inquiète grandement, compte tenu en particulier de la crise économique actuelle, qui se fait vivement sentir, notamment dans les pays en développement. Ces négociations n'ont jamais été plus nécessaires. Grâce à ces contacts, on peut dire que des progrès réels ont été accomplis; de part et d'autre, on a manifesté l'intention de prendre en considération le point de vue de l'autre partie et désormais les zones de désaccord sont extrêmement réduites sur le texte bref d'une résolution valable.

8. Je suis heureux aussi de noter que toutes les parties ont exprimé l'espoir qu'avec les prochaines réunions du Groupe des 77 et des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, un accord interviendra. Je vois un encouragement dans l'affirmation répétée par toutes les parties de leur engagement politique d'œuvrer pour parvenir à une solution positive. Je tiens à cette occasion à demander une fois encore à tous les Etats Membres de faire preuve de la volonté politique résolue de parvenir à un accord pour que ces négociations longuement attendues puissent enfin être ouvertes.

9. Enfin, je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas sincèrement, au nom de tous les membres de l'Assemblée, M. Naik et M. Muñoz Ledo de leurs efforts dévoués.

10. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, qui souhaite parler au nom du Groupe des 77.

11. M. SAHNOUN (Algérie) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 77 et d'exprimer en cette séance de clôture de la trente-sixième session notre profond regret que l'Assemblée générale, une fois encore, soit mise dans l'incapacité de décider du lancement des négociations globales. Cette session s'achève donc sans que soient levées les dernières hypothèques qui pèsent sur l'ouverture d'un processus qui n'a que trop souffert de retard.

12. La proposition initiatrice de négociations globales partait de cette constatation qu'à la crise économique globale il ne saurait y avoir de réaction et, *a fortiori*, de solution que globale; qu'ensuite, dans le contexte de la mondialisation de la crise il n'y avait désormais place ni pour le

^{*} Reprise des débats de la 105^e séance.

repli sur soi ni pour la politique de chacun pour soi; qu'enfin, face à cette crise globale, qui aura plus qu'aucun autre phénomène contemporain révélé l'interdépendance de nos destins, il n'est de sauvegarde ni de salut qu'à travers une grande œuvre collective, celle d'un nouvel ordre économique international qui transcende cette crise et fasse droit à l'aspiration de tous les peuples à la prospérité et à la sécurité. C'est en cela principalement que résidait le message politique porté par la proposition de négociations globales.

13. Le Groupe des 77 se félicite qu'après les rencontres d'Ottawa et de Cancún, la conférence au sommet des sept puissances industrialisées, réunie à Versailles en juin dernier, ait reconnu solennellement la nature politique « majeure » de l'initiative des négociations globales.

14. Cette unanimité qui s'est ainsi formée sur l'importance politique majeure de l'initiative de négociations globales aurait dû logiquement féconder le lancement du processus substantiel de négociations.

15. Un hiatus entre la déclaration de principe et l'engagement réel subsiste encore dans l'attitude de certains pays industrialisés; un déphasage persiste entre leur intention politique déclarée et leur disponibilité véritable à se joindre au lancement immédiat du processus de négociation. Cette réalité regrettable coûte aujourd'hui à l'ouverture des négociations globales un retard additionnel. Nous ne comprenons pas tout à fait ce retard et nous le regrettons.

16. De fait, l'initiative en date du 31 mars dernier, prise par le Groupe des 77, a représenté à n'en point douter une étape qualitativement nouvelle dans le processus de négociation ouvert aux Nations Unies depuis 1979.

17. Cette initiative, d'évidence, ne représentait pas la position politique fondamentale du Groupe des 77 sur les négociations globales. Elle se voulait avant tout une proposition de compromis ultime par laquelle étaient intégralement prises en charge les dernières préoccupations de nos partenaires. Le soutien très large, d'ailleurs, que cette initiative a rencontré au sein de la communauté des pays industrialisés en témoigne abondamment. Cette proposition, en effet, codifiait la règle du consensus. Elle aménageait une phase préliminaire de négociations. Parallèlement à l'affirmation du rôle central de l'Assemblée générale, elle consacrait enfin le principe du respect de la juridiction, des fonctions, de la compétence et des pouvoirs des institutions spécialisées.

18. Davantage qu'un témoignage additionnel, de souplesse et de flexibilité de notre part, cette initiative portait le souci d'un lancement immédiat des négociations globales.

19. De la même manière qu'il a accueilli avec satisfaction la reconnaissance de l'importance politique majeure de la proposition de négociations globales par le sommet de Versailles, le Groupe des 77 a pris connaissance avec un sentiment de frustration des amendements que cette rencontre a décidé d'apporter à sa proposition du 31 mars 1982. Pour le Groupe des 77, cela traduisait autant qu'une sous-évaluation de la nature de sa proposition une sous-estimation de sa portée. Bien plus, tels qu'ils étaient présentés, et compte tenu du cadre procédural dans lequel ils avaient été insérés, ces amendements ne pouvaient qu'entraîner de nouveaux retards pour une décision finale de lancement des négociations globales.

20. Par un nouveau témoignage de sa disponibilité au dialogue constructif et par une démonstration additionnelle de sa flexibilité, le Groupe des 77 a étudié les quatre contre-propositions qui ont emporté ultérieurement l'adhésion de l'ensemble du groupe occidental et autres pays, avec l'intention que leur autorité, leur nature et leur portée requéraient.

21. Des quatre contre-propositions occidentales, deux ont été acceptées par le Groupe des 77 tandis que deux autres ont été amendées. Plus que l'impression d'une souplesse d'attitude de notre part, dont d'ailleurs le Groupe des 77 aura fait une abondante démonstration, cette acceptation indiquait notre volonté impatiente et notre résolution à voir s'ouvrir enfin le processus des négociations.

22. Permettez-moi de rappeler brièvement en quoi consiste nos derniers contre-amendements à la réponse des pays occidentaux participant à la conférence de Versailles. Dans le premier contre-amendement, le Groupe des 77 engage la communauté internationale à être « guidée » par la résolution 34/138 de l'Assemblée générale dans la conduite du processus de négociations globales. Cette formule devrait être susceptible d'une acceptation immédiate puisqu'elle ne fait que rappeler la valeur juridique autant que morale d'une résolution qui, au moment de son adoption par la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, a emporté un consensus réel.

23. Quelles difficultés nouvelles, quels obstacles inconnus jusqu'ici l'Assemblée éprouverait-elle à être guidée — et guidée tout simplement — par une résolution qu'elle érigeait, il y a trois ans à peine, en un acte d'évidence non susceptible de recours ou d'appel?

24. Dans le second contre-amendement, le Groupe des 77 soumet la création des groupes spéciaux de négociations à l'autorité du consensus. A ce niveau, également, tout dans cette contre-proposition du Groupe des 77 garantit la position de négociations futures de nos partenaires et les assure d'une sauvegarde absolue de leurs intérêts dans les étapes substantielles du processus de négociations globales.

25. Le consensus faisant loi, l'accord indispensable des volontés munira les partenaires des outils nécessaires à la préservation de leurs attitudes et la défense de leurs positions.

26. Voilà, en fait, où en sont les choses, et deux mois se sont ainsi écoulés depuis que le Groupe des 77 a formellement communiqué à ses partenaires des pays industrialisés ses contre-propositions. Nous avons osé croire que la clarté de celles-ci et les gages qu'elles donnaient pour le futur recueilleraient une réponse positive qui aurait autorisé l'ouverture des négociations globales dès la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

27. Nous sommes donc les premiers à déplorer cette situation d'attente. Aussi formons-nous le vœu, avec toute l'intensité que l'on comprendra, qu'au cours de la trente-septième session de l'Assemblée générale qui s'ouvrira demain nous parviendra la réponse positive qui concrétisera la volonté de nos partenaires à s'engager avec nous, et dans l'intérêt de tous, dans cet immense processus de négociations globales.

28. La cause du développement — et du développement pour tous —, comme celle du mieux-être auquel nos peuples aspirent, y gagnera, et l'idéal d'un effort commun vers une prospérité solidaire en sortira renforcé.

29. Vous-même, personnellement, Monsieur le Président, ainsi que M. Muñoz Ledo, du Mexique, comme avant lui M. Naik, du Pakistan, y trouverez récompense à cette somme inégalée d'efforts imaginatifs et d'initiatives patientes que vous avez déployés avec foi et persévérance. Le Groupe des 77 vous rend, pour tout cela, l'hommage qui vous est dû et vous exprime sa sincère gratitude.

30. M. SORZANO (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, les sincères remerciements de ma délégation et de mon gouvernement pour les efforts inlassables, le réalisme et l'esprit de coopération dont vous avez fait preuve au cours de l'année écoulée dans nos efforts pour parvenir à un accord sur le lancement des négocia-

tions globales. Les progrès que nous avons réalisés jusqu'à présent sont dus dans une très grande mesure à la manière imaginative dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions.

31. Je voudrais également exprimer notre appréciation à M. Naik, du Pakistan, et à M. Muñoz Ledo, du Mexique, pour les rôles respectifs qu'ils ont joué afin de permettre aux esprits de se rencontrer sur les différences qui subsistent encore à propos de la question des négociations globales. Si nous n'avons pas encore pu nous mettre d'accord, c'est certainement malgré leurs efforts constructifs pour résoudre ce problème.

32. Bien que nous ne soyons pas parvenus à un accord pendant la trente-sixième session de l'Assemblée générale, on ne peut certes pas dire pour autant que nous n'avons pas avancé. Au cours de l'année écoulée, deux réunions très importantes pour le moins ont eu lieu, qui ont abouti à des progrès considérables. A Cancún, en octobre dernier, le président Reagan a présenté quatre accords indispensables pour créer les conditions propices à des progrès significatifs. A Versailles, un texte précis sur le lancement des négociations globales a fait l'objet, à la suite de négociations préliminaires prolongées, d'un accord entre les sept nations industrialisées présentes. Le texte de Versailles donne la preuve de la souplesse des pays développés et de leur désir de lancer les négociations globales, et nous sommes persuadés que ce texte fournit toujours une base juste et réaliste à partir de laquelle nous pouvons avancer.

33. Nous appuierions une décision tendant à poursuivre les négociations au cours de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que les quelques problèmes qui n'ont pas encore été résolus le seront bientôt.

34. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Danemark, qui s'adressera à l'Assemblée au nom de la Communauté européenne.

35. M. ULRICHSEN (Danemark) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne, je vous remercie vivement du rapport que vous venez de faire sur les événements les plus récents concernant le lancement des négociations globales. Dans ce contexte, je voudrais également remercier, par votre intermédiaire, M. Naik, du Pakistan, et M. Muñoz Ledo, du Mexique, pour les efforts immenses qu'ils ont faits, l'un et l'autre, afin que des progrès soient réalisés sur cette importante question.

36. Je partage l'opinion que des progrès considérables ont été réalisés au cours de ces derniers mois. Je tiens à souligner, en particulier, l'importance de la présentation, au printemps dernier, d'une résolution proposée par le Groupe des 77. A la Communauté européenne, nous avons vu dans ce texte un événement important et nous avons donc été très heureux, lors du sommet de Versailles, de voir qu'il était devenu possible d'accepter ce texte comme base de négociations futures. Comme on le sait, la Communauté a endossé la position de Versailles, de même que la proposition de quatre amendements mineurs visant à clarifier le texte proposé par le Groupe des 77. Le principal objectif de ces amendements, on s'en souviendra, était d'éviter le double emploi entre les négociations globales et les activités en cours dans différentes instances des Nations Unies.

37. Nous voyons également un signe de progrès dans le fait que, au cours des consultations menées par M. Muñoz Ledo, il a été entendu qu'un accord final serait possible avec nos amis du Groupe des 77 sur deux des quatre amendements proposés à Versailles.

38. Etant donné les événements importants et constructifs que je viens de mentionner et qui, à notre avis, ont donné un nouvel élan politique extrêmement important,

nous espérons qu'il sera possible de surmonter les quelques problèmes qui subsistent afin d'assurer le lancement des négociations globales, négociations envers lesquelles la Communauté et ses Etats membres restent pleinement engagés. Cependant, nous ne devons pas sous-estimer les difficultés. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent faire tout leur possible pour que nous ne perdions pas une occasion en or de réaliser des progrès dans le domaine du dialogue Nord-Sud.

39. Dans ce contexte, nous sommes certains que, au cours de la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères, nos amis du Groupe des 77 évalueront avec soin la situation dans son ensemble afin de contribuer au lancement définitif des négociations globales qui, nous l'espérons, aura lieu pendant la trente-septième session de l'Assemblée générale.

40. M. TANIGUCHI (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer notre reconnaissance pour les efforts précieux et inlassables que vous avez déployés pour permettre l'ouverture de négociations globales au cours de l'année qui s'est écoulée depuis votre accession à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Notre reconnaissance s'adresse également au Président du groupe de contact, M. Naik, du Pakistan, et à M. Muñoz Ledo, du Mexique, qui ont travaillé dur pour combler le fossé qui séparait les divers groupes qui ont participé aux négociations.

41. Ma délégation est d'avis que, pendant la trente-sixième session, on a noté une nette progression vers la réalisation d'un accord sur l'ouverture de négociations globales, progression qui s'est particulièrement manifestée lors de la Réunion internationale de Cancún, en octobre dernier, et au sommet de Versailles, en juin dernier. Au sommet de Versailles, sept pays ont pris une décision politique importante, qui devrait contribuer à l'ouverture rapide des négociations par l'adoption du texte révisé proposé. En tant que l'un de ces sept pays, le Japon estime que c'est là un texte qui devrait être acceptable pour tous les pays. Je suis également convaincu que ce texte aboutira à l'ouverture de négociations globales qui pourront répondre aux besoins de tous les pays nécessaires. Sur la base de notre expérience des trois dernières années, je suis d'avis que ce texte offre la meilleure chance de succès pour parvenir à lancer rapidement les négociations globales.

42. Pendant que nous négocions, l'économie mondiale n'a fait qu'empirer. Malgré le grave retard, les négociations globales, si l'on parvient à les ouvrir, seront un apport important pour faire face aux graves réalités de la situation économique actuelle. Si l'on ne parvient pas rapidement à ouvrir les négociations, l'élan de cette réaction risque de se perdre à jamais.

43. Mon pays demande donc instamment que nous ne laissions pas passer cette occasion en or qui nous est offerte pour aller de l'avant. Ma délégation est prête à participer de façon constructive aux négociations globales envisagées sur la coopération économique internationale pour le développement, et nous espérons sincèrement que le progrès sur la voie de la réalisation de ces négociations se concrétisera au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale.

44. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*interprétation de russe*) : L'Union soviétique et les autres pays de la communauté socialiste, ainsi qu'on le sait, ont dès le début appuyé l'initiative des pays en développement tendant à ce que se déroulent, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, des négociations globales sur les problèmes économiques internationaux. Ces pays étaient prêts à examiner la proposition du Groupe des 77 sur l'ordre du jour et sur la procédure à suivre lors

de ces négociations. A l'heure actuelle, nous demeurons toujours en faveur de leur prompt ouverture, sur la base de la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, avec la participation de tous les Etats et compte tenu de leurs intérêts légitimes. En même temps, nous restons convaincus que les négociations globales contribueront véritablement à la restructuration des relations économiques internationales, pour qu'elles se fondent sur la justice et l'égalité de droit et fassent progresser les principes de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

45. M. MI Guojun (Chine) [*traduction du chinois*] : Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention la lecture de votre rapport sur les négociations globales et la proposition que vous avez faite de soumettre cette question à l'Assemblée à la trente-septième session. Nous appuyons votre proposition. Nous appuyons également les efforts que vous avez entrepris pour l'ouverture des négociations globales et nous saisissons cette occasion pour remercier M. Naik, du Pakistan, et M. Muñoz Ledo, du Mexique.

46. Comme le porte-parole du Groupe du 77 l'a déploré, la délégation chinoise, elle aussi, déplore que la trente-sixième session n'ait pas été en mesure d'aboutir à un accord sur l'ouverture des négociations globales. Nous avons constaté qu'au cours de l'année écoulée toutes les parties, notamment le Groupe des 77, ont fait beaucoup d'efforts pour aboutir à un accord. Il convient de souligner en particulier que, le 31 mars, le Groupe des 77 a présenté un texte de compromis. Nous pensons que ce texte a montré clairement la volonté du Groupe des 77 et la grande souplesse dont il fait preuve au plan de la stratégie. Nous appuyons ce texte, dans lequel il a été tenu compte des préoccupations des pays développés. La conférence de Versailles a appuyé ce texte, reconnaissant qu'il peut servir de base, ce qui doit être confirmé ici, même si, jusqu'alors, la situation ne s'en est pas trouvée améliorée, les principaux pays développés n'ayant pas répondu positivement aux contre-propositions présentées par le Groupe des 77.

47. L'inflexible réalité a montré la nécessité de négociations globales. Nous espérons qu'à la trente-septième session l'Assemblée saura faire face aux réalités en favorisant l'ouverture de négociations globales. Nous prions instamment les pays développés de revoir leur position et d'entamer un dialogue constructif avec les pays en développement afin de trouver une base commune favorisant l'ouverture des négociations à la trente-septième session.

48. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Compte tenu des déclarations qui viennent d'être faites, je propose que l'Assemblée générale décide d'inscrire le point intitulé « Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement » au projet d'ordre du jour de la trente-septième session. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette proposition ?

Il en est ainsi décidé (décision 36/464).

POINT 60 DE L'ORDRE DU JOUR

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*fin*)

49. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale, dans sa décision 36/462 du 16 mars 1982, a décidé de suspendre temporairement l'examen de point. Aucune décision n'a été prise par l'Assemblée sur ce point, qui est déjà inclus à l'ordre du jour provisoire de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Nous avons donc terminé l'examen du point 60 de l'ordre du jour.

Déclaration du Président

50. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous en venons maintenant à la fin de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. La fin d'une session de l'Assemblée et le début d'une autre sont, comme le début d'une nouvelle année, un moment de réflexion et d'évaluation. Il est difficile de se souvenir de l'année écoulée sans se rappeler des nombreuses déceptions que nous avons connues, des nombreux résultats tangibles et bien nécessaires qui nous ont échappé.

51. Il est regrettable de devoir constater en parlant des affaires internationales qu'au cours de l'année écoulée une des quelques sources de satisfaction a été le fait qu'aucune arme nucléaire n'a été utilisée dans un combat. Cependant, les armes nucléaires sont à peu près les seules armes à ne pas avoir été utilisées, sur des cibles militaires et civiles, au cours de cette malheureuse période. Notre incapacité à régler les affaires entre nations est évidente; alors que nous siégeons ici même, la veille de la première Journée internationale de la paix désignée par l'Assemblée générale, il existe des conflits armés dans presque toutes les régions de la planète.

52. Rien n'a été plus décevant au cours de mon mandat en tant que président que les maigres résultats de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, d'autant plus qu'au cours de cette période, en juin et juillet, les yeux du monde étaient braqués sur nous et que les espoirs et les craintes de millions de personnes se trouvaient concentrés dans cette grande salle. Nous n'avons pas pu relever le défi, mais nous ne devons pas considérer que cet échec est définitif. Il n'y a pas de sujet plus important pour l'avenir de l'humanité et de la civilisation que le désarmement. Malgré les échecs et les déceptions, nous ne devons pas relâcher nos efforts pour faire des progrès vers ce but capital.

53. A la trente-sixième session, ainsi que lors des trois reprises de la septième session extraordinaire d'urgence, un autre domaine à propos duquel l'Assemblée a été particulièrement préoccupée est la question du Moyen-Orient et, au cœur du conflit, la question de Palestine. Il n'y a sans doute pas de domaine où il y ait eu plus de résolutions — adoptées non seulement par l'Assemblée mais également par le Conseil de sécurité — qui n'ont pas été respectées. La poursuite de l'agonie du Liban et les massacres tragiques les plus inhumains récents à Beyrouth ne sont qu'une nouvelle démonstration effrayante de ce qui se passe lorsque des résolutions, adoptées par la majorité écrasante des nations, ne sont pas respectées et qu'au lieu de cela c'est la voie de la guerre et de la destruction qui est suivie.

54. Cela ne fait que rendre plus vraie encore une observation que j'ai faite plus d'une fois mais que je crois devoir répéter aujourd'hui. Notre problème ne vient pas de l'absence de résolutions adéquates mais plutôt de la nécessité de trouver des moyens nouveaux et meilleurs pour permettre le respect des résolutions déjà adoptées — très souvent à l'unanimité ou par consensus. Le fossé qui sépare les mots des faits n'est nulle part plus profond qu'au Moyen-Orient.

55. Le Secrétaire général, avec franchise et courage, a abordé directement ce sujet dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/36/1]. Il est essentiel pour l'avenir de cette institution et pour l'avenir de l'humanité que les Etats Membres examinent sérieusement les préoccupations qu'il a soulevées.

56. Nous avons aujourd'hui à faire face à un déclin toujours plus important de l'utilisation et de l'efficacité des institutions multilatérales qui ont été si péniblement mises au point après la seconde guerre mondiale et à une aug-

mentation correspondante de la confiance dans les mesures bilatérales et unilatérales. L'importance et l'autorité des instances multilatérales, tant régionales que mondiales, sont trop souvent méconnues par les gouvernements, qui recherchent des avantages à court terme, avec une vision souvent très réduite, plutôt que d'essayer de construire ensemble un paix durable. La volonté des gouvernements de travailler au sein de ces institutions d'abord pour délimiter et ensuite pour rechercher les objectifs communs et la sécurité collective est en grave déclin.

57. Je voudrais dire aujourd'hui, alors que nous terminons la trente-sixième session de l'Assemblée générale, qu'arrêter et renverser ce déclin est la tâche la plus sérieuse à laquelle l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales feront face au cours des mois et des années à venir. Si l'indignation et la réprobation mondiales provoquées par les crimes innombrables commis à Beyrouth peuvent être canalisées efficacement pour réaliser cette tâche, peut-être que les victimes civiles innocentes de Beyrouth-Ouest ne sont pas mortes en vain.

58. Dans le cours de l'histoire de la planète et de l'évolution de l'humanité civilisée, 36 ans ne représentent qu'un très bref instant. Les Nations Unies ont beaucoup accompli alors que les circonstances n'étaient pas favorables au cours de ces années. Nos déceptions quant à nos insuffisances ne doivent pas nous faire oublier les résultats réels et importants auxquels nous sommes parvenus. La Convention sur le droit de la mer est un hommage à ce qui peut être obtenu par le processus de diplomatie multinationale. Nous ne devons pas oublier que les Nations Unies nous fournissent les moyens nécessaires, mais les États Membres doivent apporter la volonté politique et la détermination de les utiliser efficacement dans l'intérêt com-

mun. Il n'existe simplement pas d'autre solution logique et il n'y a pas de place pour le désespoir et le découragement.

59. Je pensais bien sûr que l'année que j'allais passer en tant que président de l'Assemblée générale serait une expérience des plus intéressantes, en commençant par les circonstances assez difficiles de mon élection. Cependant, malgré mes nombreuses années d'association avec les Nations Unies, je ne m'étais pas rendu compte dans quelle mesure une telle expérience pouvait être agréable, excitante, voire exaltante. Au cours de l'année, la coopération que j'ai reçue des délégations des États Membres a été exemplaire et je vous en sais gré à tous. Cela, plus que tout autre chose, a fait de l'année écoulée une année extrêmement riche pour moi.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

60. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Clôture de la session

61. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare close la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 20.